



Grille en vigueur depuis le 1er janvier 2021 · vérifiée par la FSU le 30 juillet 2026 · montants par mois, pour un temps complet.

ÉCHELONS	BRUT PAR MOIS	NET ESTIMÉ PAR MOIS	DU 1ER AU DERNIER ÉCHELON
7	2 968 € → 4 081 €	2 356 € → 3 239 €	16 ans

ÉCHELON	DURÉE DE L'ÉCHELON	INDICE BRUT	INDICE MAJORÉ	TRAITEMENT BRUT	NET ESTIMÉ	GAIN NET
1er	2 ans	722	603	2 968,44 €	2 356,04 €	
2e	2 ans	759	631	3 106,28 €	2 465,44 €	+109,40 €
3e	3 ans	798	661	3 253,96 €	2 582,65 €	+117,21 €
4e	3 ans	857	705	3 470,56 €	2 754,57 €	+171,92 €
5e	3 ans	907	744	3 662,55 €	2 906,96 €	+152,39 €
6e	3 ans	968	789	3 884,08 €	3 082,78 €	+175,82 €
7e	fin de grille	1020	829	4 080,99 €	3 239,07 €	+156,29 €

En résumé : du 1er au 7e échelon, le net estimé passe de 2 356 € à 3 239 €, soit 883 € de plus en 16 ans.

Net estimé : ce qui reste après les cotisations obligatoires (retraite, CSG, CRDS), pour un fonctionnaire à temps complet. Votre bulletin contient souvent aussi des primes (IFSE), une NBI ou un supplément familial : ils ne sont pas comptés ici, votre net réel est donc en général plus élevé. L'impôt prélevé à la source n'est pas déduit.

Pour comprendre

Lire la grille

Votre salaire de base dépend de votre échelon. Chaque échelon a un indice majoré : multiplié par la valeur du point d'indice (4,92278 € par mois depuis le 1er juillet 2023), il donne le traitement brut. L'indice brut sert seulement au classement.

On monte d'un échelon à l'ancienneté, une fois passé le temps indiqué dans le tableau.

Pour vous situer : votre échelon et votre indice majoré sont écrits sur votre bulletin de paie.

Et après ?

Grade suivant : **attaché hors classe**

Sa grille se termine à 3 263 € net estimé, soit 23 € de plus qu'à la fin de ce grade.

- Selon les fonctions exercées : dès le 3e échelon

L'avancement de grade n'est jamais automatique : l'employeur doit vous inscrire au tableau d'avancement.